



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tourisme social

Question écrite n° 50169

Texte de la question

M Albert Brochard se referant a sa communication « pour une politique d'acces aux loisirs et aux vacances » presentee au conseil des ministres du 24 juillet 1991, demande a M le ministre delegue au tourisme de lui preciser l'etat actuel d'application de ses treize propositions pour le tourisme social et notamment de celle tendant a etendre le cheque-vacances a l'Europe.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre des 13 mesures proposees par le ministre delegue au tourisme lors de sa communication au conseil des ministres du 24 juillet dernier « pour une politique d'acces aux loisirs et aux vacances » se signale en premier lieu par l'augmentation des credits destines au tourisme social dans le projet de loi de finances pour 1992. En effet, les credits du titre IV affectes aux interventions publiques en faveur du tourisme associatif passeront de pres de 4,5 millions de francs en 1991 a 13,5 millions en 1992 hors subvention exceptionnelle au fonds de garantie des loyers ; ceux du titre IV destines aux subventions d'investissement pour les hebergements a caractere associatif ou familial s'eleveront en 1992 a 43,5 millions de francs en autorisations de programme contre 33,3 millions en 1991. Les moyens budgetaires ainsi degages vont permettre de financer en 1992 les mesures actuellement en cours d'elaboration. En ce qui concerne le projet de modification des structures executives de l'ANCV, le ministere du tourisme et celui de l'economie et des finances poursuivent leur discussion afin d'alliger la structure et le fonctionnement de l'agence. Un projet de decret sera prochainement propose a la signature de M le Premier ministre. Au sujet de l'extension du cheque-vacances a l'Europe, sur proposition du ministre francais du tourisme, la Commission des Communautés europeennes a decide de financer une etude de faisabilite. Un appel d'offre a ete lance sur « les formes d'encouragement au depart en vacances » ; il demande, notamment de definir plus particulierement, a partir des experiences « d'aides a la personne » tel le cheque-vacances, les modalites de son extension au niveau europeen. Les resultats de l'etude devront etre presentes avant septembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Brochard Albert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50169

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4688